



Dossier suivi par : Gilles CHERDIEU
Tél : 01 46 96 26 64
Mèl : gilles.cherdieu@seine-saint-denis.gouv.fr

Pantin, le 20 décembre 2011

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations sportives de la Seine-Saint-Denis,

Dans le cadre de la campagne CNDS 2012 et profitant de l'année européenne du bénévolat et du volontariat, le ministre des Sports, David Douillet et le président du CNOSF, Denis Masegla ont souhaité mettre en valeur l'engagement des jeunes dans les fonctions associatives en s'associant autour de l'appel à projet « **1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants** ». Ce dernier traduit la volonté ministérielle de conforter la structuration associative et plus particulièrement des clubs, acteurs de l'animation sportive des territoires, source de cohésion sociale.

Cette opération, par le biais d'actions de formation a pour objectif **de sensibiliser et d'accompagner** les jeunes à la **prise de responsabilités** au sein des associations sportives afin de favoriser le **renouvellement** des générations des responsables associatifs ;

Le CDOS 93, partenaire de l'Etat pour la gestion du CNDS, déjà porteur de la formation CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) depuis 4 ans, portera ce nouveau projet sur le département. Celui-ci permettra donc à **10 jeunes bénévoles** (nombre de places limitées), entre **16 et 25 ans** et ayant au moins **un an d'ancienneté dans une association sportive**, de pouvoir bénéficier d'une formation valorisante.

Les sessions de formation seront organisées autour de trois thématiques principales:

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations
- Initiation à la gestion financière des associations

A l'issue de la formation, un livret, réalisé par le ministère des Sports en concertation avec le mouvement sportif sera remis à chacun des participants. Un livret conçu comme un premier pas vers le « carnet de vie du bénévole » mis en place sur Internet par le CNOSF. Outre l'attestation de formation qu'il délivre, ce livret permettra au jeune de mettre en évidence son engagement bénévole dans son parcours scolaire, universitaire voir professionnel.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre largement cette information et d'inviter tout jeune intéressé par ce projet au moyen de la fiche de candidature ci-joint avant le **15 janvier 2012**.

Nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus distinguées

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale
de la Seine Saint Denis
L'inspecteur hors-classe
des actions sanitaires et sociales

Stéphane BERNARD

Le Président du CDOS
de Seine-Saint-Denis

Erich BATAILLY



« 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants »

Le ministère des sports et le mouvement sportif lancent, en 2012, l'opération « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants » pour

- favoriser le renouvellement des générations des responsables associatifs
- inciter les jeunes à la prise de responsabilités associatives
- les accompagner dans cet engagement en leur faisant découvrir les rouages de la vie associative sportive

Dans le cadre de ce projet, le CDOS 93 est porteur du projet et organise une session de formations ouverte à des licenciés âgés de 16 à 25 ans qui se déroulera au cours de l'année 2012.

Les sessions de formation seront organisées autour de trois thématiques principales :

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations
- Initiation à la gestion financière des associations

A l'issue de la formation, un livret attestant la formation sera remis à chacun des participants. Un livret conçu comme un premier pas vers le « Carnet de vie du bénévole » mis en place sur Internet par le CNOSF. Outre l'attestation de formation qu'il délivre, ce livret permettra au jeune de mettre en évidence son engagement bénévole dans son parcours scolaire, universitaire voire professionnel.

Conditions :

- Etre âgé de 16 à 25 ans
- Etre licencié auprès d'une fédération et adhérent bénévole d'une association sportive depuis au moins un an.

Coût de la formation :

Les frais pédagogiques sont pris en charge par le CDOS 93

Fiche de candidature à retourner à la Direction départementale de la cohésion sociale avant le 15 janvier 2012